

DÉCOUVREZ L'INTÉGRALITÉ DE NOS ARTICLES



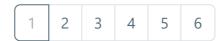
INFÉRENCE



Article modifié le 29/01/2025

Opération de l'esprit qui passe de propositions assertives, comme prémisses, à des propositions assertives, comme conclusions. Au sens strict, on distingue l'inférence du <u>raisonnement</u> en ce qu'elle peut être soit médiate soit immédiate (passer de « Quelque a n'est pas b » à « Quelque b n'est pas a »), tandis que le raisonnement comporte nécessairement des médiations (il est discursif) ; de plus, les propositions sont posées comme vraies, elles sont assertives au sens technique du terme, et non simplement supposées ou considérées. On distingue aussi l'inférence démonstrative ou déduction, qui comporte l'idée de nécessité, et l'inférence non démonstrative, ou <u>induction</u>, qui comporte l'idée de probabilité ; inférer signifie donc soit déduire soit induire. L'inférence déductive est qualifiée de valide ou de non valide ; cette qualification ne se retrouve pas exactement pour l'inférence inductive. L'inférence valide s'effectue conformément à des règles qui permettent de déduire d'un ensemble de prémisses toutes les conséquences logiques et elles seulement.

— Françoise ARMENGAUD



La suite de cet article est accessible aux abonnés

- Des contenus variés, complets et fiables
- Accessible sur tous les écrans
- Pas de publicité

Découvrez nos offres

Déjà abonné ? <u>Se connecter</u>